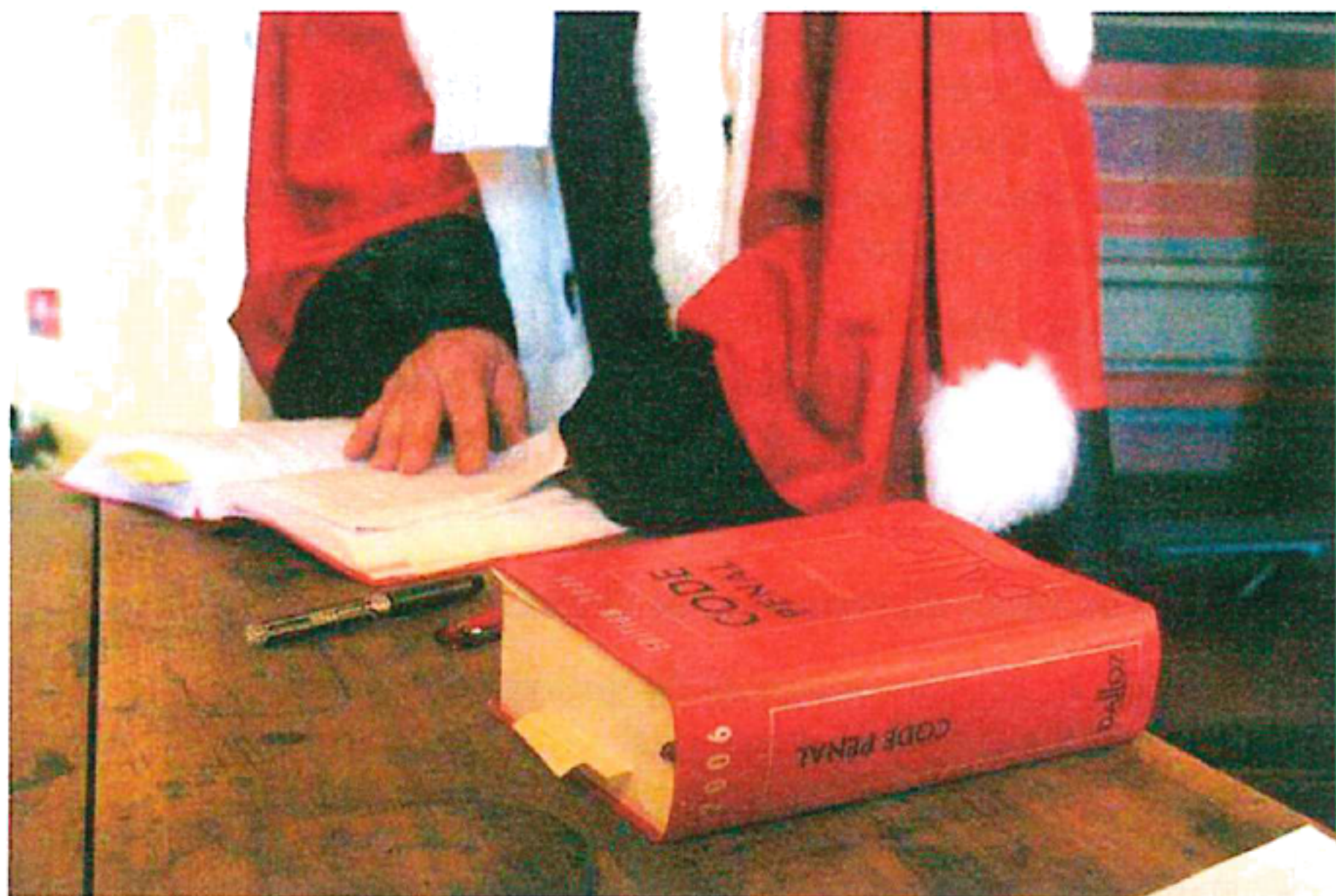


LA JUSTICE PÉNALE FRANÇAISE

AU PRISME DE LA LÉGITIMITÉ

Pour une justice pénale effective au cœur
du contrat social



1er et 2 Juillet 2014

Palais du Parlement

Grenoble

entrée gratuite — à partir de 9h00

16h validées au titre de la formation continue

Ce colloque est né d'un constat partagé entre l'IDH (Institut des Droits de l'Homme du Barreau de GRENOBLE) et l'IRG (Institut de Recherche et débat sur la gouvernance) : celui de l'ineffectivité grandissante de la justice pénale en France et des questions que cela pose à l'Etat de droit.

La société française ne se retrouve pas dans la justice tant en termes d'efficacité que de sentiment de justice... Des régulations parallèles se développent « à côté » de celle-ci (loi du quartier etc) et les outils de la justice pénale étatique (sanction, prison, etc) ne semblent plus adéquats au besoin de justice et à son respect par une société qui s'est fortement diversifiée...

Ce colloque ne se veut en aucun cas un colloque technique de droit pénal mais bien au contraire, il a pour but d'inviter tous les acteurs (citoyens, justiciables, avocats, magistrats, policiers, OSC et institutions publiques) à réfléchir à l'avenir de leur justice.

Il propose de construire une réflexion à partir de la réalité sociale quotidienne et des contraintes diverses du système français, en s'inspirant de l'expérience de personnalités internationales très variées provenant de l'ONU, de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, d'Universités étrangères...

Cette réflexion ne peut aboutir qu'en présence d'un public aussi éclectique et investi que possible. Nous comptons sur votre présence.



Journée 1 : Quand la justice pénale ne permet plus la pacification du lien social

- 9.00 – 9.30** **Accueil des participants**
- 9.30 - 9.45** **Ouverture officielle**
Mot d'accueil par le Bâtonnier de Grenoble
Mot d'accueil par le Maire de Grenoble
- 9.45 – 10.15** **Introduction, enjeux et déroulé de la rencontre**
IDH : **Mme Clémentine FRANCES** , Présidente, Avocate-Barreau de Grenoble
IRG : **Mme Séverine BELLINA** , Directrice
- 10.15 - 12.45** **Session 1 : Les dysfonctionnements de la justice pénale : révélateurs d'ineffectivité**
Présidence : Mme Clémentine FRANCES
Panélistes : M. Jérôme FERRAND (Maître de Conférences, animateur de l'Institut Rhône alpin de Sciences criminelles (IRASC)), **M. Denis DREYFUS** (Avocat-Barreau de Grenoble), **M. Christian GUERY** (Président de la Chambre de l'Instruction — Cour d'appel de Grenoble), **M. Lionel PERRIN** (journaliste), **M. Olivier RAZAC** (Philosophe — Maître de Conférence UPMF de Grenoble)
Discutants : Mme Nathalie GOUY PAILLIER (Vice-présidente du Tribunal Correctionnel—TGI de Grenoble), **M. Jean-François DREUILLE** (Vice-président de la Faculté de Droit de Chambéry —Maître de Conférences)
- 12.45 - 14.00** **Déjeuner**
- 14.00 - 14.30** **Visite du Palais du Parlement de Grenoble**
- 14.45 - 18.30** **Session 2 : Les conséquences de ces dysfonctionnements : la déconnexion croissante entre la société et la justice pénale françaises**
Présidence : Mme Séverine BELLINA
Panélistes : M. Régis LAFARGUE (Conseiller référendaire à la Cour de Cassation), **M. Jean ROBICHON** (Avocat-Barreau de Grenoble), **M. ROYER Thomas** (Ancien Directeur de Cabinet Mairie de Grenoble), **Mme Odile NESTA-ENZINGER** (Psychologue experte —Cour d'Appel de Grenoble), un représentant du Ministère de la Justice (sous réserve)
Discutants : M. Yves CARTUYVELS (Sociologue, Université de Louvain —Belgique), **M. Koffi Kumelio A. AFANDE** (Juge permanent du Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie— Ancien ministre Conseiller Nations Unies)
- 18.30 — 20.00** **Cocktail dinatoire au Palais du Parlement (offert par la Mairie de Grenoble)**

Journée 2 : Perspectives pour rétablir l'effectivité de la justice pénale : repartir des problèmes et des attentes

9.00 – 12.30

Session 3 : Comprendre et formuler les attentes des acteurs de la justice pénale et de la société française

Présidence : Mme Clémentine FRANCES

Panélistes : Mme Catalina MARTINEZ (avocate — Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (Washington), M. Xavier PIN (Agrégé des Facultés de droit), M. Jean-Félix LUCIANI (Avocat au Barreau de Lyon), M. Lionel PERRIN (Journaliste), Un représentant du Ministère de la Justice (sous réserve)

Discutants : M. Régis LAFARGUE (Conseiller référendaire à la Cour de Cassation), M. Thomas ROYER (Ancien Directeur de Cabinet Mairie de Grenoble)

12.30 - 14.00

Déjeuner

14.00 - 16.00

Session 4 : Identifier des axes de travail favorable à la reconnexion entre la société et la justice pénale françaises

Présidence : Mme Séverine BELLINA

Panélistes : M. Koffi Kumelio A. AFANDE (Juge permanent du Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie — Ancien Ministre Conseiller Nations Unies), M. Yves CARTUYVELS (Sociologue — Université de Louvain — Belgique), Mme Odile NESTENZINGER (Psychologue experte près la Cour d'Appel de Grenoble), Mme Nathalie GOUY PAILLIER Vice-présidente du Tribunal Correctionnel — TGI de Grenoble), M. Jérôme FERRAND (Maître de Conférences Histoire du Droit — animateur de l'Institut Rhône Alpin de Sciences Criminelles (IRASC))

Discutants : Mme Catalina MARTINEZ (Avocate — Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (Washington), M. Jean-Félix LUCIANI (Avocat au Barreau de Lyon)

16.00 — 16.30

Synthèse des discussions et suites du processus

IRG : Mme Séverine BELLINA

IDH : Mme Clémentine FRANCES